



## Travaux suite degat d'eau obligation payer loyer ?

Par **Lwright**, le **28/08/2015** à **11:35**

Bonjour,

Je suis locataire dans une appartement passant par une agence. L'appartement a subi un lourd degat d'eau, qui a remonté le parquet du sol. J'ai du entreprend l'ensemble des démarches sans la possibilité de contacté le propriétaire. Le propriétaire ayant aucun implication dans les travaux, mon agence m'a demandé quand est ce que je pars en vacances car les travaux dure environ 10 jours. J'ai répondu que je partirai le 15 juillet 2015, mais que j'aurais absolument besoin de l'appartement le 15 Aout. Les travaux ont débuté le 27 Juillet par le dépose du parquet rendant l'appartement inhabitable et ce jusqu'au 17 Aout au soir. J'avais rendu les clefs a l'agence le 15 et je les ai reçu le 17 soir par l'ouvrier.

Est ce que c'est normal que je dois payer l'ensemble du loyer sachant que les travaux sont lourd, qui sont du a un dégat d'eau non causé par moi même, et que l'agence a pu profité de nous ?

Est ce que je suis légitime d'avoir une réévaluation du loyer pour les temps des travaux ?

Je vous remercie en avance pour votre aide